FRA EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

ORIENTATIONS PRATIQUES

LES VILLES DES DROITS HUMAINS DANS L'UNION EUROPÉENNE

UN GUIDE POUR AIDER LES AUTORITÉS LOCALES À INTÉGRER LES DROITS HUMAINS DANS LA VIE QUOTIDIENNE DES GENS

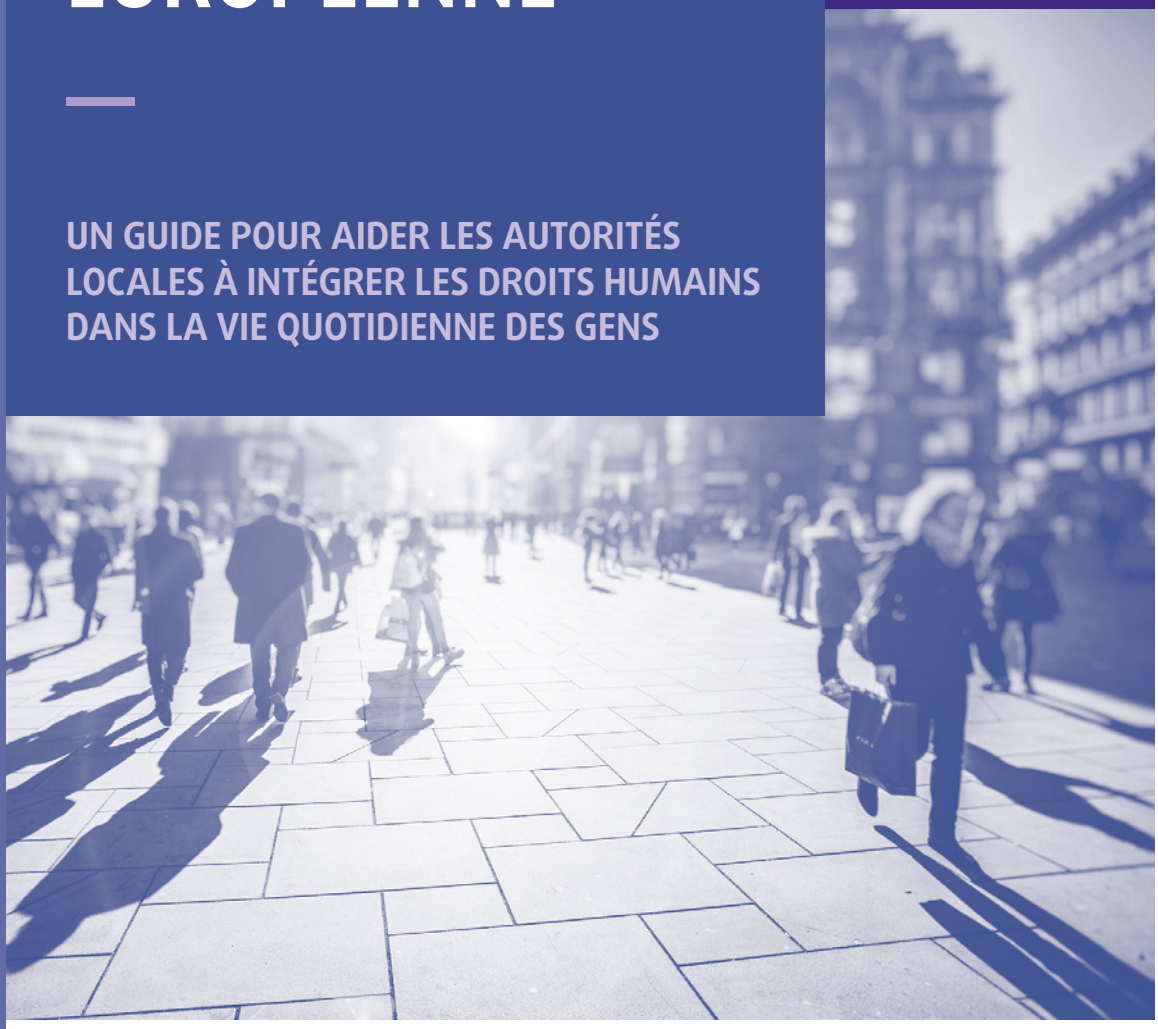

Principales abréviations

CdE	Conseil de l'Europe
FRA	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne
HRBA	(«human rights-based approach») – Approche fondée sur les droits humains
LGBTIQ	Personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres, non binaires, intersexuées et queer
ONG	Organisation non gouvernementale
INDH	Institution nationale des droits de l'homme
HCDH	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
ODD	Objectif de développement durable (des Nations Unies)
ONU	Organisation des Nations Unies
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains

Printed by Imprimerie Centrale in Luxembourg

Publication achevée en mars 2022

© Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, 2023

La reproduction est autorisée, moyennant mention de la source.

Toute utilisation ou reproduction de photographies ou d'autres supports non couverts par le droit d'auteur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne est directement soumise à l'autorisation des titulaires du droit d'auteur.

Ni l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne ni aucune personne agissant en son nom n'est responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations données ci-après.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2023

Print	ISBN 978-92-9461-875-70	doi:10.2811/42	TK-02-21-824-FR-C
PDF	ISBN 978-92-9461-876-4	doi:10.2811/471757	TK-02-21-824-FR-N

Crédits photo :

Couverture : © iStock/vitomirov

Page 1: © FRA

Page 3: © blvdone / stock.adobe.com

Page 4: © Valmedia/ stock.adobe.com

Page 5: © Tom Wang/stock.adobe.com

Page 6: © Ville de Lund, Photographe: Eva-Marie Johnsson

Page 8: © Menschenrechtsbüro Stadt Nürnberg/Bureau des droits humains de la ville de Nuremberg, photographe: Lothar Mantel

Page 12: © Stadt Wien/Ville de Vienne, Autriche

Page 20: © Conseil des droits de l'homme de Graz

Page 29: © FRA

En quoi ce guide peut-il être utile aux villes ?

Ce guide peut être utile aux villes souhaitant améliorer leurs efforts en matière de respect des droits humains. Il vise à encourager les autorités locales à adopter des normes plus strictes en ce qui concerne les droits humains. Il s'agit d'encourager et de promouvoir l'apprentissage mutuel en matière de droits humains et de droits fondamentaux.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) ainsi qu'un groupe rassemblant des villes des droits humains et différents praticiens de l'UE, ont travaillé ensemble à l'élaboration de ce guide.

Le guide s'appuie sur les pratiques et expériences prometteuses des villes, régions, experts, organisations et réseaux internationaux qui figurent dans le rapport de la FRA intitulé *Human rights cities in the EU: A framework for reinforcing rights locally* (Villes des droits humains dans l'UE: un cadre pour renforcer les droits au niveau local).

Pour en savoir plus:

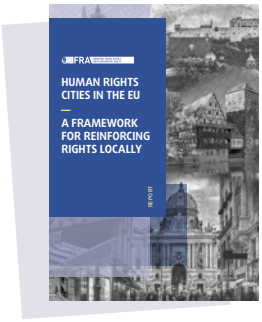

Villes des droits humains dans l'UE: un cadre pour renforcer les droits au niveau local (europa.eu)

Regarder la vidéo :

Villes des droits humains | Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (europa.eu)

Il n'existe pas de formule universelle

L'obligation de respecter les droits humains et les droits fondamentaux s'applique à toutes les autorités locales. Toutefois, les villes, les municipalités et les régions de l'UE n'ont pas toutes la même structure, la même composition, les mêmes pouvoirs et la même taille.
→ Ce guide est générique. Il doit être lu en gardant à l'esprit le contexte national et local, y compris les traditions et les pouvoirs constitutionnels.

Il n'existe pas de processus d'accréditation pour devenir une ville des droits humains. Ce statut est obtenu sur la base d'une auto-déclaration adoptée par chaque ville individuellement.
→ Les autorités locales peuvent se servir de ce guide pour concevoir et mettre en œuvre leurs propres politiques et stratégies de manière progressive.

Qu'est-ce qu'une «ville des droits humains»?

Ce label s'applique lorsque les administrations locales, les organisations de terrain locales et les habitants de la ville s'engagent à respecter les normes et règles internationales des droits humains par le biais d'une déclaration, et collaborent en la matière. La ville prend des mesures pour respecter ces normes et élaborer des politiques fondées sur les droits concernant un large éventail de sujets, contribuant ainsi au respect et à la promotion des droits humains.

Au-delà des villes

Le terme générique «ville» peut s'appliquer à différentes zones administratives, telles que les villes et villages, les municipalités, les districts, les départements, les provinces et les régions.

L'initiative «ville des droits humains» a vu le jour à Rosario (Argentine) en 1997. Elle a depuis été adoptée par de nombreuses autres autorités locales dans le monde entier, telles que Porto Alegre (Brésil), Jakarta (Indonésie), Gwangju et Séoul (Corée du Sud), York (Royaume-Uni) et Washington DC (États-Unis). Dans l'UE, elle a été adoptée par des villes telles que Graz, Salzbourg et Vienne (Autriche), Turin (Italie), Middelburg et Utrecht (Pays-Bas), Barcelone et Valence (Espagne) et Lund (Suède). D'autres villes, telles que Turku (Finlande), travaillent actuellement à l'obtention du statut de ville des droits humains.

Droits humains ou droits fondamentaux?

Le terme «droits humains» désigne tous les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels énoncés dans les instruments juridiques internationaux. Le terme «droits fondamentaux» désigne les droits qui figurent dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et qui sont reflétés dans les principes généraux du droit de l'Union.

→ Ce guide couvre la mise en œuvre à la fois des droits humains et des droits fondamentaux au niveau local. Pour faciliter la lecture, toute mention des «droits humains» fait généralement référence aux deux catégories de droits. Pour en savoir plus: **https://keydifferences.com/difference-between-fundamental-rights-and-human-rights.html**

Agir au niveau local: intégrer les droits humains dans la vie quotidienne des gens

La plupart des habitants de l'UE vivent dans des villes et autres zones urbaines. C'est le point de départ idéal pour faire des droits humains, de la démocratie et de l'État de droit une réalité. C'est sur ces valeurs universelles que l'UE est fondée. La plupart des activités quotidiennes d'une ville sont directement liées aux droits humains, par exemple en ce qui concerne l'accès au logement ou aux soins de santé, la gestion des espaces publics, la promotion de l'inclusion sociale, la participation au débat public ou la promotion de la démocratie locale.

Les villes respectent déjà les droits humains. Elles le font au moyen de politiques sectorielles locales telles que l'amélioration de la prestation de services auprès des enfants et des jeunes, ou encore le soutien aux personnes âgées ou aux personnes sans-abri. Ces politiques facilitent également l'inclusion des Roms et l'intégration des migrants. Toutefois, ces activités ne font pas toujours référence aux droits humains.

«Devenir une ville des droits humains, signifie établir un lien explicite entre ces activités et les obligations en matière de droits humains et de droits fondamentaux. Faire cela peut avoir un effet revigorant, en renforçant la confiance envers les administrations locales et en encourageant les débats publics qui, en fin de compte, contribuent à rendre les sociétés plus justes pour tous.»

Michael O'Flaherty, directeur de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne

«Les droits humains sont des droits universels. Ils peuvent aider à rapprocher les citoyens et à nouer des liens au sein de la société. Il incombe aux gouvernements et aux institutions publiques de protéger les droits humains et d'assurer une vie digne et libre pour chaque individu.»

Michael Ludwig, maire et gouverneur de Vienne, Autriche

Au sein de l'UE, neuf personnes sur dix pensent que les droits humains sont importants pour créer une société plus juste.

L'enquête de la FRA sur les droits fondamentaux a recueilli des informations sur les expériences, les perceptions et les opinions concernant des questions variées en matière de droits humains, auprès de 35 000 personnes réparties dans les 27 États membres de l'UE, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni. Ses conclusions démontrent que les citoyens pensent généralement que les droits humains peuvent jouer un rôle utile et significatif dans leur vie, mais l'enquête montre aussi que les inégalités peuvent fortement affecter leur perception des droits humains. Plus les gens rencontrent des difficultés dans leur vie quotidienne et plus ils ont le sentiment que les droits humains ne s'appliquent pas à eux. L'enquête montre également qu'il est nécessaire que les services publics soient transparents, fiables et fournis sans aucune discrimination, y compris au niveau local.

«Je pense que nous, les villes, devons instaurer un front commun pour les droits humains, contre le racisme et contre la discrimination. [...] Il n'y a pas de citoyens de première ou deuxième classe . Nous devons tous jouir des mêmes droits fondamentaux.»

Ada Colau, maire de Barcelone (Espagne)

Les droits humains: accomplir une obligation légale

Les administrations nationales, régionales et locales, et notamment les villes, sont des « détenteurs d'obligations »: ils sont tenus de respecter, de promouvoir et d'appliquer les droits humains, ainsi que d'agir en cas de violation de ces droits. Elles ont le devoir de protéger les «détenteurs de droits» – c'est-à-dire les personnes titulaires de droits et de libertés en vertu des conventions, chartes et traités internationaux et européens que les États ont ratifiés.

«Respecter et promouvoir les droits de l'homme n'est jamais achevé. Cela s'est avéré d'autant plus vrai durant la pandémie. Prenez par exemple le droit au travail, le droit à la santé, le droit à l'éducation ou encore le droit des personnes handicapées à accéder aux services publics. Pour les gens, les droits humains ne sont pas quelque chose d'abstrait qui ne concernerait que des pays lointains. Les droits humains prennent tout leur sens à la maison, dans nos villes.»

Linda Voortman, maire adjointe d'Utrecht (Pays-Bas)

Ces obligations lient toutes les formes d'administration locale, dans les zones urbaines ou rurales, quels que soient leur taille et leurs pouvoirs constitutionnels.

«Être une ville des droits humains nous a permis d'assurer l'égalité des chances pour tous nos citoyens, et de nous engager clairement à collaborer avec d'autres villes en Europe. La plupart de nos citoyens (environ 70 %) vivent aujourd'hui dans les villes. Nous ne devons cependant pas oublier les zones rurales, car nous sommes tenus de créer des droits égaux pour tous. À Lund, nous voulons inclure l'ensemble de la zone municipale (tant la ville que la campagne) dans notre travail sur les droits humains, car c'est essentiel pour promouvoir la cohésion.»

Philip Sandberg, maire de Lund (Suède)

↑ Suède, 2020.
Une réunion de la communauté locale entre Lund et le village de 'Södra Sandby'

«Depuis 2001, la ville de Graz a été la première ville européenne des droits humains. Cela s'accompagne d'une forte demande, qui est questionnée et à laquelle il faut répondre quotidiennement. Nous devons veiller à ce que les droits fondamentaux soient garantis, que les discriminations soient évitées, que tous les êtres humains soient traités de la même façon et que la protection des minorités soit assurée. C'est important à mes yeux et cher à mon cœur, car c'est la base de la coexistence dans la paix et la solidarité.»

Elke Kahr, maire de Graz (Autriche).

Être une ville des droits humains: est-ce vraiment utile?

Dans une ville des droits humains, les élus garantissent une bonne gouvernance grâce à des normes élevées de responsabilité, de transparence et de participation du public à l'élaboration et à la mise en 'uvre des politiques. Cela permet à leurs administrations d'être plus conscientes des valeurs universelles et des droits humains qu'elles doivent toujours respecter au travers de leurs actions. Cela permet également de renforcer la confiance du public et le soutien de la société civile, deux éléments essentiels pour stimuler la créativité et l'innovation.

Fondements, structures et outils

Le cadre des villes des droits humains examine les fondements, les structures et les outils qui peuvent aider les villes à intégrer les droits humains de façon globale et durable dans leurs activités.

Il rassemble les éléments nécessaires qui peuvent être appliqués de manière flexible et adaptés au contexte local et aux ressources de la ville.

Les outils soutiennent les structures qui, à leur tour, intègrent les fondements – les droits et les principes – dans les activités de la ville.

↓ Des résidents de la ville de Nuremberg se rassemblant contre l'extrémisme de droite sur le 'Chemin des Droits Humains/ Way of Human Rights'

LE CADRE EN BREF

FONDEMENTS

Engagements des villes en faveur des droits humains

1. S'engager à respecter, protéger et appliquer les droits et libertés inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans le droit de l'UE
2. S'engager à protéger, respecter et appliquer les normes internationales en matière de droits humains
3. S'engager en faveur des ODD des Nations Unies et du Programme de développement durable à l'horizon 2030
4. S'engager à contribuer aux mécanismes de suivi internationaux

STRUCTURES

Mécanismes et procédures contribuant à l'intégration des droits humains dans les activités quotidiennes

5. Adopter une déclaration affirmant l'engagement de la ville en faveur des droits humains
6. Désigner un représentant élu dédié aux droits humains
7. Mettre en place un bureau ou un service des droits humains
8. Mettre en place un conseil consultatif participatif sur les droits humains
9. Mettre en place un bureau de lutte contre la discrimination ou un médiateur local
10. Préparer un rapport annuel sur les droits humains dans la ville
11. Coopérer et développer des partenariats avec des organismes nationaux, européens et internationaux de protection des droits humains

OUTILS

Méthodes et ressources pour soutenir les travaux dans le domaine des droits humains

12. Avoir une approche intégrée des droits humains dans l'ensemble des travaux et activités de la ville
13. Appliquer une approche fondée sur les droits humains dans toutes les activités de la ville
14. Développer les connaissances grâce à la formation et à l'éducation en matière de droits humains
15. Tenir compte des droits humains dans le processus budgétaire et de passation de marchés
16. Définir et mettre en 'uvre un plan d'action local en faveur des droits humains
17. Vérifier la compatibilité des décisions locales avec les droits humains
18. Surveiller et évaluer le travail de la ville de façon participative
19. Sensibiliser les gens aux droits humains
20. Coopérer au niveau transnational et contribuer à l'échange entre pairs et à l'apprentissage mutuel entre les villes en matière de droits humains

Fondements –

Engagements des villes en faveur des droits humains

↑ **Autriche, 2021.**
Le Parlement des enfants et des jeunes de Vienne.

1 S'engager à respecter, protéger et appliquer les droits et libertés inscrits dans la charte des droits fondamentaux de l'Union européenne et dans le droit de l'UE

Les droits humains, la démocratie et l'État de droit sont les valeurs fondatrices de l'UE. La **charte des droits fondamentaux de l'Union européenne** et le **droit de l'UE** intègrent ces valeurs. Ils sous-tendent les politiques et les programmes de l'UE. La charte est la déclaration des droits de l'UE. Elle comprend 50 droits et libertés pour toutes les personnes qui vivent dans l'UE. Les États membres, y compris les autorités locales, sont légalement tenus de respecter la charte lorsqu'ils agissent dans des domaines du droit de l'Union, mettent en œuvre des programmes de l'UE ou utilisent des fonds de l'UE.

COMMENT?

En se référant à la charte lorsqu'il s'agit de sensibiliser aux droits fondamentaux, afin de montrer que l'UE est avant tout une union politique de valeurs et de droits.

En utilisant les **fonds de l'UE** pour développer des initiatives promouvant les droits et les valeurs.

En veillant à ce que l'administration et tous les prestataires de services respectent le droit de l'UE.

EXEMPLE PRATIQUE

Les engagements pris par Vienne en faveur des droits humains incluent des références aux instruments internationaux et de l'UE, y compris la charte des droits fondamentaux de l'UE.

RESSOURCES CLÉS

- **Programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» de l'UE et financement**
- **Ressources relatives à la charte de l'UE**, FRA

2 S'engager à protéger, respecter et appliquer les normes internationales en matière de droits humains

Les droits humains sont des normes juridiques universelles destinées aux autorités publiques, à tous les niveaux de gouvernement. En s'engageant publiquement en faveur des instruments internationaux ratifiés par leur État en matière de droits humains, les villes affirment qu'elles protégeront et respecteront ces droits, en les plaçant au cœur de leur processus décisionnel.

COMMENT?

En s'engageant en faveur de tous les instruments internationaux des droits humains ratifiés par leur État .

En incluant des références spécifiques à ces instruments internationaux (par exemple à la **Déclaration universelle des droits de l'homme** ou à la **Convention européenne des droits de l'homme**) lorsque les décisions sont rendues.

En coopérant avec les experts et les acteurs nationaux des droits humains (par exemple les institutions nationales des droits de l'homme [**INDH**], les **organismes pour l'égalité** ou le **médiateur**) pour se tenir au courant de l'évolution des droits humains.

RESSOURCES CLÉS

- **Liste des instruments universels en matière de droits humains**, Nations Unies
- **Traités du Conseil de l'Europe (CdE)**

EXEMPLES PRATIQUES

La déclaration de **Nuremberg** intitulée «**Ville de la paix et des droits humains**» fait référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Les **engagements de Barcelone** couvrent l'ensemble des instruments relatifs aux droits humains et aux droits fondamentaux, ainsi que des références à la **Charte européenne pour la sauvegarde des droits humains dans la ville**.

S'engager en faveur des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et du Programme de développement durable à l'horizon 2030

3

En 2015, la communauté mondiale (193 États membres des Nations Unies) a approuvé le **Programme de développement durable à l'horizon 2030** et ses **17 ODD**, s'engageant ainsi à garantir une croissance économique inclusive, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement. Les signataires ont également convenu de promouvoir des sociétés pacifiques, justes et inclusives dans le cadre de ce nouveau partenariat mondial. Le programme appelle concrètement les administrations nationales et locales à agir pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et maîtriser le changement climatique. Les 17 objectifs et plus de **210 indicateurs** couvrent la pauvreté, la faim, la santé et le bien-être, une éducation de qualité, des villes durables et bien d'autres domaines encore. Ils sont étroitement liés aux droits humains: le programme et les ODD peuvent aider les villes à adopter une approche plus globale et plus durable des droits humains et créer des possibilités de nouveaux partenariats internationaux.

EXEMPLES PRATIQUES

Utrecht est une «ville des objectifs mondiaux» qui coopère avec les entreprises locales afin de sensibiliser les gens à leurs droits et qui suit les progrès accomplis par rapport au tableau de bord des ODD.

Plusieurs villes et régions, telles que **Bonn, Espoo** et le **gouvernement régional basque**, ont mené des évaluations volontaires au niveau local afin d'identifier les progrès réalisés dans la mise en œuvre des ODD.

COMMENT?

En identifiant les services qui travaillent sur les ODD et veiller à ce que leurs politiques et mesures incluent une référence aux droits humains.

En sensibilisant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et aux ODD, ainsi qu'à leur lien avec les droits humains.

En faisant le lien entre votre travail local sur les ODD et les initiatives nationales en la matière.

RESSOURCES CLÉS

- **Villes des droits humains et les ODD**, l'Institut Raoul Wallenberg pour les droits humains et le droit humanitaire
- **Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 du point de vue des associations de gouvernements locaux et régionaux**, PLATFORMA et le Conseil des communes et régions d'Europe

4 S'engager à contribuer aux mécanismes de suivi internationaux

COMMENT?

En vérifiant si les actions en faveur des droits de l'homme dans votre ville suivent les recommandations des organismes internationaux.

Se baser sur les recommandations pour contacter, directement ou avec d'autres villes, les autorités nationales afin de discuter des contributions au niveau local et régional et des possibilités de coopération.

Contacter les organismes nationaux (par exemple, l'INDH, l'organisme de promotion de l'égalité et/ou l'institution du médiateur) et présenter les initiatives locales réussies. Souligner également les problèmes qui empêchent la concrétisation des droits de humains au niveau local dans les domaines identifiés par les recommandations (par exemple, les financements, les législations nationales, le manque de ressources).

Des instruments internationaux ont instauré des mécanismes de suivi pour garantir que les États protègent et respectent les droits humains. Ces mécanismes examinent le respect de leurs obligations par les États. Les autorités nationales sont directement tenues de rendre des comptes auprès des mécanismes de suivi. Dans la **résolution 45/7** de 2020, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies encourage les États à engager les administrations locales à participer aux travaux de ces mécanismes, notamment pour l'élaboration des rapports soumis par les États dans le cadre de l'Examen périodique universel (EPU). Les États sont également encouragés à promouvoir la mise en œuvre des recommandations pertinentes en matière de droits humains par les administrations locales.

Dans le cadre des **procédures spéciales**, le Conseil des droits de l'homme a nommé des experts indépendants pour rendre compte de questions thématiques. Ces experts rencontrent des gouvernements locaux durant des visites dans les pays, par exemple, pour la préparation de rapports thématiques.

▸▸▸

4

«[L]es organismes, fonds et programmes des Nations Unies pertinents, les mécanismes régionaux des droits humains, les institutions nationales des droits de l'homme, les représentants de la société civile et les autres acteurs concernés [sont tous invités] à coopérer avec les administrations locales pour les aider à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de droits humains.»

Conseil des droits de l'homme des Nations unies, **résolution 45/7**, Administrations locales et droits humains.

EXEMPLE PRATIQUE

En 2018, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a appelé à envoyer des contributions aux États et autres acteurs concernés sur le rôle des administrations locales dans la promotion et la protection des droits humains. Un large éventail d'organismes a envoyé ses **contributions**. Il s'agissait notamment d'une INDH, d'organisations de la société civile, de réseaux de villes et de plusieurs villes telles que **Barcelone, Budapest, Grigny, Nuremberg, Utrecht** et **Vienne**. Un nouvel **appel à contributions** a été lancé le 23 février 2022.

RESSOURCES CLÉS

- **L'Index universel des droits de l'homme**, Nations Unies
- **Mécanismes de monitoring** et **monitoring du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux**, CdE
- **Geneva Cities Hub**, pour soutenir les interactions des villes avec les acteurs internationaux basés à Genève, la ville et le canton de Genève

Structures –

Mécanismes et procédures contribuant à l'intégration des droits humains dans les activités quotidiennes

↑ **Autriche, 2019.**
Conférence de presse du rapport sur les droits de l'homme de Graz.

Adopter une déclaration affirmant l'engagement de la ville en faveur des droits humains

5

L'adoption d'une déclaration, d'une décision ou d'une résolution au plus haut niveau politique, par exemple le conseil municipal ou une autre instance dirigeante, officialise les engagements de la ville en matière de droits humains. La déclaration peut inclure des références à des instruments clés de droits humains, ainsi qu'à des mécanismes et outils de soutien à l'action en la matière. Elle peut également inclure des références à des engagements en faveur du respect de l'État de droit, de la démocratie et de la bonne administration.

COMMENT?

En associant les acteurs locaux, y compris les organisations non gouvernementales (ONG), les organisations de terrain et les communautés, au processus de rédaction.

En dialoguant dès le début avec les représentants élus et les groupes politiques afin de parvenir à un consensus.

En communiquant la déclaration en interne et en externe afin que la ville et les acteurs locaux puissent s'y référer et en l'utilisant pour contribuer au développement d'une culture des droits.

EXEMPLES PRATIQUES

Barcelone, **Graz**, **Nuremberg** et **Vienne** ont adopté des déclarations en faveur des droits humains.

Le conseil municipal de **Bilbao** a adopté une **«Charte des valeurs»**. Cette charte rassemble 17 valeurs individuelles et collectives, identifiées en consultation avec les particuliers et les associations, qui devraient faire partie de la vie intégrante de la ville (par exemple les droits humains, la solidarité, la confiance, la durabilité environnementale et la participation).

RESSOURCES CLÉS

- **Ville des droits humains - Vienne. Une ville où il fait bon vivre, attachée aux valeurs**, municipalité de Vienne
- **Ville des droits humains : le modèle de Barcelone** (guide méthodologique), municipalité de Barcelone

5
6
7
8
9
10
11

6 Désigner un représentant élu dédié aux droits humains

COMMENT?

En veillant à ce que les droits humains soient spécifiquement ajoutés aux domaines couverts par un représentant élu au conseil municipal.

En produisant des supports d'information ciblés à l'intention des élus sur les droits humains et la façon dont ils peuvent influer sur la vie des gens.

En utilisant des scénarios où «tout le monde est gagnant» et en démontrant ainsi les bénéfices des droits humains pour tous dans la société lorsqu'il est fait référence aux droits humains, ou que l'on communique sur les droits.

6
7
8
9
10
11

Les droits humains sont liés à de nombreuses activités de la ville, concernant différents bureaux, services et prestataires de services externes. Il existe un risque que les travaux de la ville sur les questions relatives aux droits humains se développent de façon cloisonnée et déconnectée. La nomination d'un représentant élu local (ou d'un comité) au sein du conseil municipal ou d'une autre instance dirigeante peut permettre de:

- diriger et coordonner des activités qui seraient autrement isolées;
- communiquer en externe sur les actions en faveur des droits humains et sur toute préoccupation;
- suivre les progrès réalisés et rendre compte auprès du conseil sur la situation en matière de droits humains.

EXEMPLES PRATIQUES

La municipalité de **Paris** a nommé un adjoint au maire chargé **des droits humains, de l'intégration et de la lutte contre la discrimination**.

Le conseil municipal de **Turin** a créé une commission sur «**les droits et l'égalité des chances**». Il examine les propositions et surveille les activités liées à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la protection et à la promotion des droits sur la dignité et la liberté des personnes.

Mettre en place un bureau ou un service des droits humains

7

La mise en place d'un bureau ou d'un service spécialisé dans les droits humains au sein de l'administration est un moyen important de soutenir l'action en faveur des droits humains. Ce bureau ou service peut:

— soutenir la programmation des activités dans le domaine des droits humains;
— assurer la liaison avec les représentants élus, l'administration, la société civile et les communautés, y compris les groupes vulnérables;
— sensibiliser aux droits humains.

EXEMPLES PRATIQUES

Nuremberg, **Turin**, **Vienne** et la région de **Västra Götaland** ont tous mis en place des bureaux ou des services dédiés aux droits humains. Ces bureaux ou services aident leurs administrations locales à coordonner des initiatives ou des plans d'action en matière de droits humains, à fournir à la ville et à ses dirigeants des conseils et des orientations sur les activités liées aux droits humains et à sensibiliser aux droits de la population.

Bologne a défini une politique approfondie en matière d'égalité et de non-discrimination dans le cadre de son **document de programmation 2021-2023**. Un bureau spécialisé et trois unités assurent la mise en œuvre des politiques de la ville dans les domaines suivants: a) droits des personnes LGBTIQ, politiques relatives à la diversité et politiques en matière d'égalité des sexes, b) droits humains, nouveaux citoyens et coopération internationale, c) services interculturels.

COMMENT ?

En créant des espaces de dialogue véritables entre les fonctionnaires et les personnes confrontées à des défis en matière de droits humains (par exemple, les enfants et les jeunes, les personnes âgées, les personnes en situation de handicaps, les minorités ethniques, les personnes sans-abri, les personnes LGBTIQ)

En introduisant dans le mandat du service ou bureau le soutien d'une approche transversale des droits humains au sein des services et départements de la municipalité.

En sensibilisant les gens aux droits, aux valeurs universelles et à l'état de droit, notamment les groupes professionnels tels que les enseignants, les fournisseurs de services de santé, les organismes de logement social et les travailleurs sociaux.

RESSOURCES CLÉS

- **Transparence et gouvernement ouvert** (guide pratique), Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CdE
- **La participation des enfants dans la gouvernance locale** (guide), UNICEF

8 Mettre en place un conseil consultatif participatif sur les droits humains

Les droits humains traitent de nombreuses questions complexes qui touchent divers acteurs locaux. La population doit pouvoir participer activement, car cette participation est une composante clé d'une approche fondée sur les droits humains (HRBA). Un conseil consultatif réunissant les citoyens, les représentants élus, l'administration locale et la société civile peut contribuer à renforcer le soutien aux politiques et actions locales respectueuses des droits humains.

COMMENT?

En impliquant divers acteurs au moyen de procédures de consultation structurées : la société civile, les entreprises et les syndicats, les associations sportives et culturelles, la jeunesse, les quartiers, les groupes religieux et les résidents.

En encourageant et faciliter une participation active (par exemple, en organisant des réunions après les heures normales de travail et dans des lieux auxquels les personnes en situation de handicap peuvent accéder).

En veillant à ce que les participants reçoivent régulièrement un retour d'information sur la façon dont l'administration tient compte de leurs idées et suggestions.

RESSOURCES CLÉS

- **Normes de participation et de co-création du PGO**, Partenariat pour un gouvernement ouvert
- **Participation citoyenne innovante et nouvelles institutions démocratiques - Attraper la vague démocratique**, OCDE
- **Organiser des activités interculturelles et interreligieuses – une boîte à outils à l'usage des élus locaux**, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CdE

EXEMPLES PRATIQUES

Le **Conseil des droits humains** de **Graz** est composé d'acteurs locaux et de représentants des villes qui surveillent la situation en matière de droits humains. Une fois par an, il rend compte au conseil municipal des problèmes, des bonnes pratiques et des recommandations.

À **Malmö**, le **Conseil pour la minorité nationale des Roms** est composé de conseillers élus et de représentants d'ONG roms. Il favorise la participation des Roms, contribue à la lutte contre la discrimination et promeut la culture et la langue roms.

Il existe également, par exemple, le **«Pacte de coopération»** signé par **Bologne** et des associations LGBTIQ locales, ainsi que la «**Table ronde sur les droits de l'homme**» de **Salzbourg**.

8
9
10
11

Mettre en place un bureau de lutte contre la discrimination ou un médiateur local

9

Les pouvoirs publics ont le devoir de veiller non seulement à ce que les droits humains soient respectés et appliqués, mais aussi à ce que les citoyens aient accès au soutien, aux orientations et aux mesures correctives nécessaires en cas de violation de leurs droits. Les villes peuvent instaurer un bureau de lutte contre la discrimination pour traiter des violations des droits humains et/ou mettre en place un médiateur local ou d'autres formes de recours pour leurs résidents.

EXEMPLES PRATIQUES

Graz, **Nuremberg**, **Salzbourg**, **Utrecht** et **Vienne** ont créé des bureaux de lutte contre la discrimination.

À **Valence**, le **Bureau de lutte contre la discrimination et les crimes de haine** contribue au cadre de la ville pour l'immigration et l'interculturalité (2019–2022). Il soutient ces travaux en formant le personnel des villes aux questions de droits humains, de discrimination et de haine.

À **Barcelone**, les travaux du **Bureau de lutte contre la discrimination** est appuyé par **l'Observatoire de la discrimination de Barcelone**. Cet Observatoire surveille les droits humains et prépare un rapport annuel.

COMMENT?

En sensibilisant aux droits et aux mesures à prendre en cas de violation.

En utilisant les statistiques de ce bureau et de tout autre service local d'aide aux victimes pour améliorer la façon dont l'administration locale applique les droits humains.

En envisageant de recourir à des médiateurs communautaires pour améliorer l'inclusion sociale et contribuer à résoudre les conflits entre communautés.

RESSOURCE CLÉ

- **Le Plan d'action en 10 points** d'ECCAR et **la boite à outils pour l'égalité**, La Coalition européenne des villes contre le racisme

10 Préparer un rapport annuel sur les droits humains dans la ville

COMMENT?

En identifiant le plus tôt possible des indicateurs solides et mesurables capables de démontrer l'impact sur les politiques de la ville.

En ne se focalisant pas uniquement sur les problèmes, mais en incluant également des bonnes pratiques et des exemples de réussite.

En utilisant le rapport annuel pour engager des débats publics sur des questions relatives aux droits humains présentant un large intérêt pour le grand public.

Les droits humains doivent faire partie intégrante du travail des villes, par exemple dans la prestation de services publics ou de la gestion de l'espace public, de l'aide sociale ou de l'éducation, ou en ce qui concerne la participation aux affaires publiques et à la vie sociale et économique. Certains aspects des transports publics, de l'approvisionnement en eau et des eaux usées, de l'approvisionnement en électricité, de l'environnement, de la transformation numérique, de la culture, des arts et des sports sont également liés aux droits humains.

Un mécanisme de rapport annuel sur les performances d'une ville en matière de droits humains permet à son administration de suivre les progrès réalisés, d'identifier les enseignements tirés et de proposer de nouvelles activités.

EXEMPLES PRATIQUES

Graz et **York** publient depuis plusieurs années un rapport annuel sur la situation en matière de droits humains, en s'appuyant sur les contributions des municipalités et de la société civile.

L'**Observatoire de la discrimination de Barcelone** publie depuis 2018 un **rapport annuel** contenant des données détaillées sur la discrimination, les mesures et initiatives prises pour y remédier, ainsi que des suggestions pour les actions futures. Le rapport s'appuie sur les informations et l'expertise du **Bureau de lutte contre la discrimination**, du centre de ressources de la ville en matière de droits de l'homme et de plusieurs organisations d'aide aux victimes.

RESSOURCE CLÉ

- **Manuel sur la surveillance des droits de l'homme (chapitre 13) - rapports sur les droits de l'homme**, Nations Unies

Coopérer et développer des partenariats avec des organismes nationaux, européens et internationaux de protection des droits humains

11

Les droits humains relèvent d'une responsabilité partagée à tous les niveaux de gouvernement. Pour cette raison, les partenariats et la coopération sont essentiels à une bonne application des droits humains. Il existe diverses organisations nationales, européennes et internationales qui peuvent soutenir les villes et coopérer avec elles en matière de droits humains.

EXEMPLES PRATIQUES

Turin coordonne le **Réseau italien des régions, provinces autonomes et autorités locales** (RE.A.DY). Ce réseau œuvre pour prévenir, combattre et surmonter les discriminations fondées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

En 2021, **les Pays-Bas** ont lancé une **plateforme pour les municipalités en matière de droits humains** dans le cadre de leur **plan d'action national**. Il s'agit d'une initiative commune de l'association de municipalités, du monde universitaire et du gouvernement visant à faciliter l'échange de pratiques. En **Suède**, un vaste réseau d'experts locaux et régionaux en matière de droits humains se réunit régulièrement pour débattre de questions relatives aux droits humains et partager des pratiques prometteuses. Le réseau est appuyé par une **plateforme de coopération pour le développement politique et opérationnel**, créé par l'Association suédoise des autorités locales et des régions en coopération avec l'Institut Raoul Wallenberg.

▶▶▶

COMMENT?

En coopérant dans le domaine des droits humains avec votre gouvernement national, votre INDH, votre organisme de promotion de l'égalité ou votre médiateur, la société civile et le monde universitaire.

En faisant part des expériences et des enseignements tirés aux organisations européennes et internationales (par exemple les Nations Unies, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le CdE et les institutions et organes de l'UE).

En coopérant avec d'autres villes et régions, par exemple par le biais des réseaux auxquels votre ville participe.

11

À **Zagreb**, la municipalité a coopéré avec diverses associations de personnes en situation de handicap, l'université de Zagreb et le secteur informatique privé afin de créer une **application mobile** facilitant l'accès des personnes en situation de handicap aux bâtiments, aux rues et aux transports en commun.

À **Cologne**, l'**Initiative de la ville des droits humains** est une organisation de terrain indépendante visant à contribuer à la réalisation des actions en faveur des droits humains et à mobiliser la ville pour devenir une ville des droits humains.

En **Norvège**, l'**Institution nationale des droits de l'homme** a mis en place un projet visant à sensibiliser les villes et les régions à leurs obligations internationales en matière de droits humains, à la manière de les respecter et à l'approche de la «ville des droits humains».

Les villes d'**Aghia Varvara** en Grèce, de **Mátraverebély** en Hongrie et de **Rakytník** et **Hrabušice** en Slovaquie souhaitaient améliorer les relations entre les Roms et l'ensemble de la population. Elles ont contribué au projet de la FRA sur **l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms** (LERI), en concevant dans chacune de ces villes un projet de recherche-action participative axé sur le développement communautaire. Le projet de la FRA incluait au total **22 localités** dans 11 États membres.

RESSOURCE CLÉ

- **Dix points qui feront avancer l'agenda commun sur les gouvernements locaux et les droits humains**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et Cités et gouvernements locaux unis (CGLU-CISDPDH)

↑ **Projet de la FRA sur l'engagement local en faveur de l'inclusion des Roms**
Jeunes roms discutent les relations inter-ethniques avec la maire de Aghia Varvara, Grèce.

Outils _

Méthodes et ressources pour soutenir les travaux dans le domaine des droits humains

Avoir une approche intégrée des droits humains dans l'ensemble des travaux et activités de la ville

12

Avoir une approche intégrée des droits humains consiste à faire en sorte qu'ils soient considérés de manière transversale au sein de l'administration et des travaux de la ville. Composante clé de la HRBA, cette approche intégrée doit être envisagée pour les stratégies, les politiques, les décisions et les activités quotidiennes. Elle peut également être reliée à des thèmes spécifiques, par exemple l'égalité entre les femmes et les hommes, aussi connu sous les termes d' «approche intégrée de la dimension de genre».

EXEMPLES PRATIQUES

L'**Association suédoise des autorités locales et des régions** aide ses membres à intégrer la **perspective des droits humains** en matière de gouvernance, de gestion et de prestation des services, grâce à des services éducatifs et une **plateforme en ligne** dédiés aux droits humains.

En Espagne, **Fuenlabrada** intègre **les principes de la police de proximité et les droits fondamentaux** dans les travaux de sa police locale, grâce à une unité spécialisée, des politiques de diversité et d'inclusion et des mesures de lutte contre les crimes de haine. La ville renforce également ses capacités sur les droits de divers groupes (par exemple les personnes LGBTIQ et les migrants) et contribue à la mise en place d'outils de police de proximité fondés sur les droits.

COMMENT?

La meilleure façon d'avoir une approche intégrée des droits humains est de veiller à ce que cela soit fait avec le soutien formel des dirigeants de la ville.

En discutant en interne, avec les services municipaux, de la meilleure façon d'avoir une approche intégrée des droits humains dans leur travail et s'appuyer sur des exemples de réussite pour l'étendre davantage.

En mettant en place un réseau de contacts en matière de droits humains pour l'échange d'informations.

RESSOURCES CLÉS

- **Approche intégrée des droits de l'enfant**, CdE
- **Avoir une approche intégrée de la dimension de genre au sein des autorités locales – Bonnes pratiques,** ONU-Habitat

13 Appliquer une approche fondée sur les droits humains (HRBA) dans toutes les activités de la ville

COMMENT?

En communiquant à d'autres villes votre expérience de l'intégration d'une HRBA dans vos travaux.

En associant des experts à l'intégration d'une HRBA dans les travaux de votre ville.

En veillant à ce que les travaux de la ville s'appuient sur les principes de la HRBA pour les décisions et les politiques: intégration, égalité et non-discrimination, participation, légalité, redevabilité et transparence.

RESSOURCES CLÉS

- **Guide méthodologique: Ville des droits humains – le modèle de Barcelone**, Barcelone
- **Questions fréquemment posées sur l'approche de la coopération au développement fondée sur les droits, englobant tous les droits humains**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme – HCDH
- **Principes directeurs pour une approche des services publics fondée sur les droits humains**, Présidence portugaise du Conseil de l'UE

La HRBA est un cadre conceptuel qui contribue à mettre en œuvre le respect et la protection des droits humains dans le cadre d'actions et d'activités concrètes. Elle est ancrée dans un système de droits découlant de normes et de règles internationales. Elle aborde les résultats et le processus visant à les atteindre, dans une optique de droits humains.

EXEMPLES PRATIQUES

En Suède, la région de **Västra Götaland** s'est appuyée sur les principes de la HRBA pour définir son **plan d'action pour les droits humains** et ses projets en la matière, dont un projet sur les soins psychiatriques impliquant les patients et le personnel médical.

Dans le domaine de l'intelligence artificielle, **Amsterdam** et **Helsinki** ont tenu compte des principes de la HRBA, par exemple pour instaurer des **registres** sur la façon dont ils utilisent les algorithmes et les systèmes d'intelligence artificielle.

En 2021, **Barcelone** a organisé son premier **programme de budget participatif**, qui concernait environ 40 000 résidents locaux enregistrés âgés de 14 ans et plus.

Développer les connaissances grâce à la formation et à l'éducation en matière de droits humains

14

La formation et l'éducation en matière de droits humains peuvent contribuer à développer les capacités et à doter les administrations des villes et d'autres acteurs locaux des connaissances et des compétences dont ils ont besoin pour protéger et mettre en œuvre les droits humains. La formation peut impliquer les représentants élus, la direction, le personnel et les groupes professionnels locaux (par exemple la police, les enseignants, le personnel de santé, les organismes de logement social).

EXEMPLES PRATIQUES

Bordeaux a créé un «label de diversité» visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recrutement, de développement professionnel, de passation de contrats et de communication. La ville a également instauré des dispositions en matière de formation du personnel et de diversité pour les procédures de passation de marchés.

Copenhague, en coopération avec des associations professionnelles locales, a mis en place des cours de formation destinés aux videurs, agents de sécurité et autres membres du personnel des discothèques, bars et restaurants, traitant de la discrimination et des moyens de l'éviter et de désamorcer tout conflit potentiel.

Nuremberg organise des formations dans les écoles et des **activités d'éducation en matière de droits humains** pour les jeunes et certains autres groupes, comme ceux qui travaillent avec des enfants ou des personnes âgées, la police, les forces armées et l'administration.

COMMENT?

En évitant les formations traditionnelles en matière de droits humains basée sur des instructions qui n'ont pas de lien avec le contexte spécifique, car elles risquent d'être inefficaces.

En intégrant les droits humains à la formation initiale et générale des représentants élus, de la direction de l'administration et des membres du personnel.

En illustrant les avantages des droits humains pour la prestation de services.

RESSOURCE CLÉ

- **Construire des récits fondés sur les droits de l'homme pour contrer les discours de haine**, formation des formateurs, CdE

15 Tenir compte des droits humains dans le processus budgétaire et la passation de marchés

COMMENT?

En incluant des données solides dans les informations budgétaires afin de recenser les domaines nécessitant une action publique.

En incluant des dispositions sur le respect et l'application des normes en matière de droits humains dans les règles relatives à la passation de marchés publics.

Il est inutile de créer un nouveau processus budgétaire, il faut au contraire intégrer les droits humains dans les procédures budgétaires existantes.

RESSOURCES CLÉS

- **Appliquer les droits humains par le biais des budgets gouvernementaux**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- **En quoi consiste le travail budgétaire en faveur des droits humains?**, Commission écossaise des droits de l'homme
- **La passation de marchés publics et les droits humains** et **Instaurer le changement grâce aux passations de marchés publics: boîte à outils sur les droits humains pour les décideurs et praticiens en matière de passation**, Institut danois des droits de l'homme

Une approche intégrée des droits humains dans le budget consiste à tenir compte des principes des droits humains à tous les stades du processus budgétaire. Cela garantit que les budgets alloués contribuent aux priorités de la ville en matière de droits humains. Cela permet également d'accroître la participation des personnes, améliorant ainsi la redevabilité et la transparence. Dans les procédures de passation de marchés, les dispositions relatives aux droits humains garantissent que les prestataires externes fournissent des services qui appliquent et respectent les droits humains.

EXEMPLE PRATIQUE

Vienne inclut la question de genre dans son processus budgétaire depuis 2006, dans le cadre de sa **politique d'approche intégrée de la dimension de genre**. Le processus examine les bénéficiaires des budgets alloués et contribue ainsi à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes dans la planification financière.

Définir et mettre en œuvre un plan d'action local en faveur des droits humains

16

La protection et la mise en œuvre des droits humains nécessitent des actions à long et à court terme. Un plan d'action local permet de concevoir et de mettre en œuvre un ensemble d'actions, de politiques et d'initiatives fondées sur les besoins et préoccupations au niveau local. Cet ensemble devrait inclure des objectifs spécifiques à court et à long terme, des activités visant à les atteindre et des indicateurs permettant de mesurer leur impact.

EXEMPLES PRATIQUES

Madrid a défini un **plan stratégique local en matière de droits humains pour 2017–2019**. Ce plan couvrait 22 objectifs et droits dans cinq domaines thématiques, en s'appuyant sur des consultations avec les citoyens, l'administration et la société civile.

Bordeaux a mis en place un **plan d'action pour lutter contre la discrimination** à l'aide de données recueillies au moyen de tables rondes et de dialogues avec des particuliers et des ONG, ainsi que d'une enquête de l'Observatoire de l'égalité et de la lutte contre les discriminations.

À **Utrecht**, une **étude menée en 2011** a, pour la première fois, examiné le croisement entre le travail municipal et les droits humains. Elle a permis de cartographier le travail de la ville et les droits humains, et a également servi de mesure de référence.

COMMENT?

En définissant une mesure de référence actuelle évaluant la situation sur le terrain, qui recense les lacunes actuelles en matière de droits humains et permet de mesurer les progrès réalisés au fil du temps.

En associant les parties prenantes locales au sein et à l'extérieur de l'administration, y compris le personnel en contact avec le public, afin de mieux comprendre ce qui fonctionne et de développer un processus de décisions et responsabilités partagés.

En faisant le lien entre votre plan d'action local et les politiques et stratégies nationales, européennes et internationales pertinentes.

RESSOURCES CLÉS

- **Manuel sur les plans d'action nationaux en matière de droits humains** (Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- **Plans d'action nationaux en matière de droits humains au sein de l'UE**, FRA

17 Vérifier la compatibilité des décisions locales avec les droits humains

COMMENT?

En demandant l'avis d'experts pour évaluer à l'avance l'impact potentiel des décisions sur les droits humains.

En s'adressant à des spécialistes ou experts indépendants dans les domaines techniques, car, par souci de crédibilité, il est essentiel d'obtenir des conseils indépendants.

En veillant à la transparence du processus et de ses résultats.

Les villes et autres administrations locales sont des détenteurs d'obligations. Elles doivent veiller à ce que toutes leurs décisions, politiques et activités respectent les droits humains. Elles peuvent le vérifier en:

— assurant que leurs travaux respectent et mettent en œuvre les obligations prévues par le droit national, le droit de l'Union et le droit international;
— procédant à une autoévaluation des incidences négatives et positives sur les droits humains que les mesures locales pourraient avoir (*ex ante*);
— instaurant des mécanismes permettant d'évaluer les incidences positives et négatives sur les droits humains et d'agir en conséquence (*ex post*).

RESSOURCES CLÉS

- Recommandation sur **la redevabilité démocratique des représentants élus et des organes électifs aux niveaux local et régional**, CdE
- Divers **guides et brochures** concernant notamment les droits de vote au niveau local, la prévention de la corruption, le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CdE

EXEMPLES PRATIQUES

À **Graz**, le **Conseil des droits humains** surveille et rend compte une fois par an des droits humains, notamment des **campagnes électorales**, en évaluant la conformité aux droits humains des documents électoraux, des discours et des interviews de tous les partis politiques.

À **Swansea**, un **processus de contrôle** mené par des «conseillers en matière de contrôle» permet de demander des comptes aux membres des cabinets, de donner à la population la possibilité de se faire entendre et d'améliorer la fourniture des services publics.

Surveiller et évaluer le travail de la ville de façon participative

18

Les administrations locales devraient systématiquement évaluer l'incidence de leurs politiques et actions sur les droits humains. Grâce au suivi et à l'évaluation, les villes peuvent déterminer ce qui fonctionne le mieux, détecter les problèmes nécessitant des mesures supplémentaires, générer de nouvelles idées, renforcer la redevabilité et accroître la transparence du service public. Cela renforce la confiance du public.

COMMENT?

En réfléchissant à la meilleure façon de suivre et d'évaluer les politiques dans votre propre contexte local.

En utilisant les cadres d'indicateurs existants (par exemple les ODD) ou les mécanismes de révision de certaines questions thématiques (par exemple l'interculturalité, l'égalité et la non-discrimination, les droits de l'enfant, l'inclusion des Roms).

En associant les bénéficiaires et la société civile au processus.

EXEMPLES PRATIQUES

Le **plan d'actions de Lund pour la lutte contre la discrimination, 2020-2021** était fondé sur une évaluation du plan 2019-2020. Les retours d'informations des étudiants, des enseignants et d'autres membres du personnel, fournies grâce à des enquêtes, ont contribué à la conception du nouveau plan.

Bonn a utilisé le cadre **d'indicateurs relatifs aux villes, districts et municipalités allemands** pour **suivre, de façon transparente, les progrès réalisés** dans le cadre de ses travaux sur les ODD.

RESSOURCES CLÉS

- **Indicateurs des droits de l'homme – Guide pour mesurer et mettre en œuvre**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- **Suivi et évaluation de la politique urbaine nationale: un guide**, ONU-Habitat
- L'**Index des villes interculturelles**, Programme des «villes interculturelles», CdE

19 Sensibiliser les personnes aux droits humains

COMMENT?

En racontant les histoires personnelles qui se cachent derrière les statistiques.

En identifiant des «champions» qui peuvent donner un ton authentique à votre message. Il peut s'agir de représentants de communauté, d'influenceurs sur les réseaux sociaux ou de personnes dont les droits sont concernés.

En célébrant les réussites des associations de terrain (par exemple au moyen de récompenses, de prix, de labels des droits humains, d'événements sportifs ou culturels).

RESSOURCES CLÉS

- **Boîte à outils pour le discours en matière de droits humains**, CdE
- **Récits alternatifs et communication inclusive**, Programme des «villes interculturelles», CdE
- **Communication positive: votre guide pratique pour traiter la désinformation**, FRA

Pour appliquer les droits humains, il est nécessaire d'obtenir la confiance et le soutien du public. Ces derniers peuvent s'acquérir en communiquant et en promouvant efficacement les droits humains au moyen à la fois de campagnes générales de sensibilisation et d'initiatives ciblées, par exemple à destination des enseignants, de la police ou des prestataires de soins de santé.

EXEMPLES PRATIQUES

La stratégie anti-rumeurs de Barcelone fait partie intégrante de l'approche globale de la ville visant à promouvoir l'égalité et à lutter contre la discrimination et la haine. Elle permet de sensibiliser aux rumeurs, préjugés et stéréotypes et de les réfuter, fournit des outils et ressources contre les rumeurs et favorise le dialogue sur les relations interculturelles.

Gdańsk organise une **Semaine annuelle de la démocratie** proposant des débats, des ateliers, des réunions et des projections pour célébrer la participation, la démocratie et les droits humains. En coopération avec le Comité européen des régions, la ville a également lancé en 2021 le **Prix du Maire Paweł Adamowicz** pour le courage et l'excellence dans la promotion de la liberté, de la solidarité et de l'égalité.

Défendre les droits humains n'a jamais été aussi important!

Des organisations internationales de droits humains à travers l'Europe ont uni leurs forces avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne dans le cadre des « 10 clés pour communiquer efficacement sur les droits de l'homme ».

Ce sont les clés sur lesquelles baser son travail, par exemple, pour exprimer des valeurs communes, créer des coalitions, cultiver l'espoir, donner la direction au travers de son discours, etc.

Pour en savoir plus, voir la **playlist** de vidéos (2021) et la **brochure** (2018).

Par exemple, pour diffuser leur message lors d'une campagne visant à **mettre un terme au travail des enfants**, l'agence de publicité Glasnost, Hivos People Unlimited et la municipalité de La Haye ont utilisé des voix nouvelles, celles d'influenceurs actifs sur Instagram. En «donnant un caractère authentique à leur message», l'initiative a permis de toucher plus de 100 000 abonnés, attirant l'attention d'un jeune public et des grands médias.

20 Coopérer au niveau transnational et contribuer à l'échange entre pairs et à l'apprentissage mutuel entre les villes en matière de droits humains

Les villes et autres administrations locales sont des laboratoires d'innovation pour les travaux consacrés aux droits humains. Les échanges entre pairs, les jumelages et les échanges de villes au sein de réseaux peuvent contribuer à partager les défis et les solutions les plus courants, à soutenir l'apprentissage mutuel et à renforcer les capacités de «localisation» des droits humains.

COMMENT?

Les réseaux de villes, dédiés à des thèmes variés, pourraient identifier et inclure les aspects relatifs aux droits humains.

Le programme «Citoyens, égalité, droits et valeurs» de l'UE finance les villes afin de renforcer les capacités, de promouvoir les valeurs, de soutenir la participation civique, etc.

Les villes pourraient envisager de travailler ensemble à l'élaboration d'un processus de label ou d'accréditation pour les villes qui respectent le cadre de la ville des droits humains dans l'UE.

EXEMPLES PRATIQUES

Le **Pacte des villes libres** rassemble **Bratislava, Budapest, Prague** et **Varsovie** pour promouvoir la démocratie, le pluralisme, l'ouverture et la diversité culturelle. En 2021, **20 villes** dont **Amsterdam, Barcelone, Florence, Francfort, Gdańsk, Ljubljana, Mannheim, Paris, Rijeka, Stuttgart, Vienne** et **Zagreb** ont adhéré à l'initiative. Le Pacte permet de renforcer les liens avec l'UE dans des domaines d'intérêt commun, de rassembler les ressources et d'offrir des possibilités de coopération sur différents sujets (par exemple la durabilité, l'inclusion sociale, la stratégie numérique).

Le **Forum des affaires sociales d'Eurocities** a lancé une plateforme numérique pour aider les membres de son réseau à soutenir l'échange d'informations sur les droits humains et l'initiative des villes des droits humains.

RESSOURCE CLÉ

- Les principaux réseaux transnationaux sont énumérés à la fin du présent guide.

Autres ressources utiles

- **Approche des données fondée sur les droits humains**, Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)
- **Rapport annuel sur les indicateurs de droits humains** , York Human Rights City Coalition
- **Donner vie aux droits humains: comment les administrations d'État et locales peuvent utiliser les droits humains pour faire avancer leurs politiques locales**, Columbia Law School, Institut des droits humains
- **Communiquer les droits humains**, Réseau européen des INDH
- **Prix des capitales européennes de l'inclusion et de la diversité**, UE
- **Cinq étapes dans la bonne direction – une approche fondée sur les droits humains**, région de Västra Götaland
- **Budgétisation sensible au genre: boîte à outils étape par étape**, Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes
- **Principes directeurs de Gwanju pour une ville des droits humains**, Forum des villes des droits humains 2014 (Gwangju, Corée du Sud)
- **Manuels sur les droits humains** (par exemple protection des données ou droits de l'enfant), FRA
- **Droits humains et administrations locales – enseignements tirés des villes des droits humains en Europe**), Centre des droits humains, University of Essex
- **Approche fondée sur les droits humains pour l'élaboration des programmes**, Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
- **Villes des droits humains**, People's Movement for Human Rights Education
- **Villes et régions des droits humains – Perspectives suédoise et internationale**, Institut Raoul Wallenberg et Association suédoise des autorités locales et des régions
- **Indicateurs des villes des droits humains**, Institut Raoul Wallenberg
- Manuel sur les droits de l'homme – **Volume 1: Lutter contre la discrimination** et **Volume 2: les droits sociaux**, Congrès des pouvoirs locaux et régionaux, CdE
- **Human rights go local** (Droits humains au niveau local), Centre international pour la promotion des droits humains aux niveaux local et régional sous les auspices de l'UNESCO
- **Indicateurs et données des droits de l'homme et du développement durable**, Institut danois des droits humains
- **Faire des droits fondamentaux une réalité – Guide à l'intention des collectivités locales et régionales**, FRA

Exemples de réseaux transnationaux dans le domaine des droits humains

- **Coalition européenne des villes contre le racisme** (ECCAR)
- **Coalition internationale de villes inclusives et durables** (ICCAR)
- **Comité des Cités et gouvernements locaux unis pour l'inclusion sociale, la démocratie participative et les droits humains** (CGLU-CSIPDHR)
- **Eurocities**
- **Conseil des communes et régions d'Europe** (CCRE)

- **Assemblée des régions européennes** (AER)
- **Association européenne pour la démocratie locale** (ALDA)
- **Stratégie de l'UE pour la région du Danube**
- **Forum européen pour la sécurité urbaine** (EFUS)
- **Programme des «villes interculturelles»** (CdE)
- **Initiative des Villes amies des enfants**
- **Réseau Rainbow Cities**
- **Réseau des villes des droits humains**
- **Coalition des villes pour les droits numériques**

FRA EUROPEAN UNION AGENCY FOR FUNDAMENTAL RIGHTS

PROMOUVOIR ET PROTEGER VOS DROITS FONDAMENTAUX DANS TOUTE L'UE

FRA – AGENCE DES DROITS FONDAMENTAUX DE L'UNION EUROPÉENNE
Schwarzenbergplatz 11 – 1040 Vienne – Autriche
T +43 158030-0 – F +43 158030-699

fra.europa.eu

facebook.com/fundamentalrights
twitter.com/EURightsAgency
linkedin.com/company/eu-fundamental-rights-agency

Office des publications
de l'Union européenne